

Des contrats d'avenir *titularisés*

Dans sa volonté de lutter contre l'exclusion et son souci de montrer l'exemple, le Conseil Général procède à la titularisation de nombreux contrats d'avenir dans les agences territoriales routières et les collèges du département.

Philippe Dahomay a 39 ans et est diplômé bac + 4 en gestion. Originaire de la Guadeloupe, il a vécu à Strasbourg, puis en région parisienne, où il travaillait comme comptable. Installé dans l'Yonne, il ne retrouve pas d'emploi et glisse peu à peu vers le RMI (Revenu minimum d'insertion). Là il avoue avoir « baissé les bras : je restais enfermé chez moi ; on a un peu honte de se retrouver dans cette situation, surtout quand on est diplômé ».

Puis, en 2006, son référent lui parle d'« un poste qui ne correspondait pas à mon profil, mais que j'ai accepté tout de suite, car je voulais travailler ». Il s'agit d'un contrat d'avenir à l'ATR (Agence territoriale routière) d'Auxerre. Un an après, il est agent d'exploitation, s'occupe du marquage au sol, de la signalisation, de l'élagage, etc, et a vu son contrat d'avenir commué en CDI avec une période d'un an comme « titulaire stagiaire ». « Ce travail a changé beaucoup de choses pour moi. C'est une autre vie qui commence. Mon entourage me dit très différent, j'ai une vie sociale alors que je n'en avais plus. »

Des contrats d'avenir transformés

➤ 24 anciens bénéficiaires du RMI ont été recrutés en contrat d'avenir dans les agences territoriales routières (7 à Tonnerre, 8 à Avallon, 6 à Auxerre et 3 en Puisaye). 14 ont été titularisés et 4 prolongés.

➤ 18 anciens bénéficiaires du RMI ont été recrutés en contrats d'avenir dans les collèges. 4 ont été titularisés et les autres prolongés.

Un bilan très positif

Comme Philippe Dahomay, vingt-trois autres bénéficiaires du RMI se sont vus proposer un contrat d'avenir dans les agences territoriales routières du département et dix-huit dans les collèges (1). « C'est la direction de l'Insertion du Conseil Général qui s'est occupée des prérecrutements pour les ATR, indique Myriam Merlange, agent territorial de développement. Nous avons passé l'information aux référents sur le terrain qui nous ont adressé les candidatures des bénéficiaires du RMI intéressés. Nous avons travaillé sur des compétences précises (maniement des équipements des espaces verts et notions de maçonnerie) et une forte motivation du fait des difficultés climatiques et de l'astreinte hivernale. » Devant le bilan « très positif » et afin de permettre aux personnes de travailler 35 h par semaine au lieu des 26 prévues par les contrats d'avenir, des intégrations prématurées dans la fonction publique territoriale ont lieu petit à petit. Dans les collèges, les recrutements des personnels TOS (Techniciens, ouvriers et de service) ont été effectués par les principaux après réception des candidatures adressées par les référents. « Nous avons effectué un suivi régulier et un bilan afin de mesurer la satisfaction des employeurs et l'intégration des salariés ; là encore celui-ci s'avère très positif », (2) indique Myriam Merlange.

(1) Les agents de la Direction départementale de l'équipement et les personnels TOS des collèges ont rejoint les services du Conseil Général suite à la loi de décentralisation acte 1 du 13 août 2004. (2) Les collèges ayant commencé par les CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi) qui contrairement aux contrats d'avenir ne sont pas renouvelables.

